la Croix

La filière textile alsacienne crée une « AOC » industrielle

Le label « Alsace terre textile » a été lancé jeudi dernier à Mulhouse (Haut-Rhin). La démarche vise à séduire les consommateurs mais aussi à doper l'activité des entreprises locales, voire à relocaliser certaines activités.



Bobines de fil chez DMC, leader mondial du fil à broder labellisé Alsace terre textile. Cette appellation peut être un atout à l'international (Thierry Gachon / L'ALSACE).

Le textile alsacien est encore vivant et les industriels de la région veulent le faire savoir! « Le consommateur n'est pas assez conscient qu'il y a encore une industrie textile en France, regrette Catherine Aubertin, du <u>Pôle textile Alsace</u> (PTA), l'association qui regroupe les industriels de la filière. Il faut montrer qu'il existe des entreprises qui innovent et qui investissent dans le secteur et c'est le cas en Alsace. »

« Les Alsaciens eux-mêmes assimilent trop souvent le secteur textile et ses entreprises à l'idée d'une friche industrielle », dit d'ailleurs un entrepreneur de la région qui insiste sur le besoin de faire évoluer cette image. Dans ce contexte, le jeudi 7 novembre, PTA a lancé officiellement à Mulhouse un nouveau label baptisé « Alsace terre textile » qui réunit déjà 16 entreprises dans sa démarche. Le pôle table sur une trentaine d'ici à la fin 2014.

« Textile terre d'Alsace, c'est une vraie AOC industrielle, qui garantit une production dans une aire géographique de référence, une qualité et une traçabilité des produits ainsi que des processus de fabrication », explique Catherine Aubertin. Selon ses promoteurs, cette appellation se veut bien plus rigoureuse que la simple notion de « made in France » ou encore que le <u>label « Origine France garantie »</u>, lancé en 2011.

Une charte d'engagement à respecter

Le label alsacien se base sur les différentes étapes de la production industrielle: création, recherche, teinture des fils, filature, tissage, ennoblissement ou impression, confection, logistique... Chacune de ces étapes se voit attribuer un certain nombre de points en fonction de son importance dans le processus de fabrication et à condition qu'elle ait été réalisée dans l'aire géographique de référence. Au bout du compte, un produit fini sera labellisé s'il obtient au moins 75 points sur 100.

Les entreprises volontaires pour la démarche doivent avoir leur siège en Alsace, posséder un outil de production industrielle et respecter, outre le cahier des charges, une charte d'engagement qui englobe notamment des critères environnementaux. Des inspections sont réalisées par des audits indépendants.

En ce qui concerne les produits labellisés et leurs différentes étapes de fabrication, l'aire géographique s'étend au-delà des deux seuls départements alsaciens puisqu'elle englobe les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône. Bref, tout le grand bassin des Vosges.

Cette aire géographique est en fait la même que celle du label lancé voici deux ans par la filière textile vosgienne et qui s'appelait... « Vosges terre textile ». Les industriels alsaciens l'ont adapté à leur région. Les deux territoires sont d'ailleurs complémentaires avec plus de tissage dans les Vosges et plus d'impression en Alsace. Cette démarche vise d'une part le grand public dans un contexte qui donne son sens au choix des productions nationales ou locales. Que ce soit par solidarité économique ou pour des exigences sanitaires.

Le secteur textile, premier employeur industriel dans la région jusqu'en 1975

« C'est même un atout à l'international », dit Catherine Aubertin qui souligne l'intérêt de certains pays, comme le Japon ou les États-Unis, pour des produits enracinés dans un terroir et une histoire. Le label alsacien se veut aussi un outil pour doper l'activité de la filière locale, notamment pour les sous-traitants. Chaque industriel aura en effet intérêt à privilégier des collaborations sur l'aire géographique s'il veut labelliser ses productions. « Alsace terre textile peut favoriser les synergies entre les industries régionales », dit Catherine Aubertin qui évoque la pérennisation d'emplois locaux et, espère-t-elle, des relocalisations d'activités.

L'Alsace a été l'un des berceaux européens de l'industrie textile et de l'habillement avec la création de grands groupes au XIX^e siècle comme DMC, Schlumberger, Schaeffer... Le secteur textile a même été le premier employeur industriel dans la région jusqu'en 1975. Le bouleversement du secteur, avec les délocalisations dans les pays aux coûts de main-d'œuvre réduits, a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises, mais aussi changé le visage de l'activité.

L'habillement et le textile de maison (linge d'office ou de table) sont aujourd'hui très minoritaires. Le secteur s'est transformé autour ce qu'on appelle les matériaux souples et techniques dont l'usage va de la toile tendue pour plafonds aux fibres techniques en passant par les cordes ou toiles isolantes. Un autre secteur est en plein développement: celui des traitements pour textiles, pour les rendre résistants au feu, aux agents chimiques ou aux courants électriques.

MICHEL WAINTROP (à Mulhouse)

http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/La-filiere-textile-alsacienne-cree-une-AOC-industrielle-2013-11-13-1060010